



▶ 7

Jeune réparateur de bateaux à son compte, Madagascar, 2017 (© OIT/M. Crozet)

Il a bénéficié d'une formation professionnelle parrainée par l'OIT qui lui a permis d'échapper à la violence des gangs et de trouver un emploi décent (BP de l'OIT à Antananarivo).

▶ 7. D'un PAN à l'autre



La plupart des PAN contre le **travail forcé** s'étalent sur une période déterminée, souvent de deux à cinq ans. Ils ne durent pas assez longtemps, généralement, pour venir à bout du problème complexe qu'est le travail forcé. Qui plus est, même lorsque les taux d'incidence du travail forcé baissent, d'importantes mesures de prévention doivent être maintenues et contrôlées. En conséquence, les pays doivent souvent adopter des plans successifs s'ils veulent éradiquer complètement le travail forcé.

Pourquoi plusieurs PAN?



Il peut être utile de réfléchir dès maintenant aux buts à long terme qui nécessiteront plusieurs PAN consécutifs à la suite du premier PAN. Par exemple, un PAN peut être conçu pour durer trois ans et avoir pour objectif spécifique d'éradiquer toutes les formes d'esclavage des enfants ou de **servitude pour dettes** dans une zone donnée ou un secteur particulier, dans ce délai de trois ans. Cet objectif spécifique peut constituer une étape vers l'éradication complète et la prévention de toutes les formes de travail forcé d'ici 2030 (conformément à la cible 8.7 des ODD). Si un but à plus long terme assorti d'un délai est inclus, les partenaires doivent également reconnaître la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles phases du PAN, et planifier la suite.

Passer au PAN suivant

L'avantage d'un PAN de deuxième ou énième génération, c'est de pouvoir tirer parti des initiatives précédentes et des enseignements retenus de ces initiatives. Il importe d'évaluer le ou les PAN précédent(s) pour déterminer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, afin de décider en conséquence des activités à venir. Il faut également envisager de nouvelles politiques, des modifications législatives ou de nouvelles informations sur la situation du travail forcé lors de l'élaboration d'un nouveau PAN.

Pour l'élaboration du PAN suivant, les questions importantes à poser sont notamment:

- ▶ en quoi la situation du travail forcé a évolué ces dernières années depuis le début du PAN précédent?
- ▶ dans quelle mesure cette évolution résulte-t-elle des stratégies du PAN et lesquelles de ces stratégies ont été efficaces et pourraient être appliquées à plus grande échelle?
- ▶ qu'est-ce qui a changé du fait de facteurs externes (échappant au contrôle du PAN)?
- ▶ qui mettra en œuvre le prochain PAN?
- ▶ quelles sont les ressources disponibles?

Intégration des enseignements

L'élaboration d'un nouveau PAN offre l'occasion non seulement d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience du PAN précédent, compte tenu de l'évolution de la situation, mais également de renouveler le dialogue et l'engagement par des consultations et des médias plus attentifs. Un processus de consultation inclusif qui mobilise tous les partenaires jouera un rôle déterminant.

L'élaboration d'un nouveau PAN est aussi l'occasion de présenter les réalisations et les résultats des PAN précédents à un auditoire plus important. Cette communication peut cibler non seulement le grand public, mais également de nouveaux partenaires potentiels en vue de susciter leur intérêt et de mobiliser de nouveaux acteurs. L'**Outil n° 15** fournit des orientations sur le partage de connaissances et d'informations.



Intégration des enseignements tirés des PAN précédents

La Pologne est en train de mettre en œuvre son huitième PAN depuis 2003 contre la traite des êtres humains (baptisé auparavant «Stratégie»). La mise en œuvre des PAN est supervisée par un comité spécialisé, composé de représentants des parties prenantes qui mettent régulièrement en commun leur expérience et leur expertise; ce comité sert également de comité de rédaction. Pendant toutes ces années, les connaissances acquises ont été mises à profit pour rédiger les PAN successifs et mieux les adapter au contexte national.

Ce bagage de connaissances est disponible sur un site Web public de type «guichet unique» réunissant des informations sur le PAN même et sur sa mise en œuvre, des données sur la traite et des renseignements pour les victimes et les parties prenantes.*

*Site Web disponible ici: www.handelludzmi.eu.

Comment maintenir l'engagement?

L'échange d'informations et d'enseignements exige des partenaires d'exécution un engagement réciproque, dans un esprit de partenariat, de confiance mutuelle et d'ouverture. Cela demande souvent du temps et nécessite une collaboration active continue. L'élaboration d'un PAN peut contribuer à instaurer ce climat de confiance et d'ouverture, si le processus est inclusif, transparent et qu'il dispose du personnel nécessaire.

Le défi à relever au chapitre des stratégies à long terme et des PAN multiples, c'est de maintenir année après année l'engagement et l'élan acquis, d'autant que de nouvelles questions peuvent se poser, et les priorités politiques et financières peuvent évoluer au fil du temps. Une stratégie de sensibilisation et de promotion continues peut jouer un rôle important, non seulement pour faire évoluer les attitudes et les pratiques, mais également pour conserver l'élan acquis. Un leadership fort est également important, grâce à l'intervention de dirigeants du gouvernement, d'anciennes victimes ou de militants qui maintiendront l'engagement en faveur de la cause. Le fait de saluer leur leadership, de leur rendre hommage par une distinction honorifique ou des possibilités d'apprentissage, peut être une bonne façon de conserver l'élan acquis et de ne pas abandonner le PAN. En outre, il importe de faire de la place pour les nouveaux acteurs venus se joindre aux partenaires du PAN ou remplacer ceux qui partent. Le maintien de la mémoire institutionnelle, comme on l'a vu précédemment, est essentiel à cet égard.

Un autre bon moyen de maintenir l'engagement et l'élan acquis est d'intégrer le PAN dans un cadre national existant comme un plan national en matière de ressources humaines ou un programme par pays de promotion du travail décent¹⁶. L'intégration d'un PAN dans l'un de ces cadres en assurera la durabilité, le suivi et l'actualisation, surtout s'il est lié aux indicateurs de performance des principaux ministères concernés.

16- Pour en savoir plus sur les programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT, veuillez vous rendre ici: www.ilo.org/actrav/projects/WCMS_169134/lang--fr/index.htm.



▶ Bibliographie

Travailleuse domestique, Costa Rica, 2010 (© OIT/G. Bolanos et F. Vindas)

Avec l'appui de l'OIT, le Costa Rica a adopté une feuille de route en vue d'éradiquer les pires formes de travail des enfants (dont le travail forcé) dans ce pays.

► Bibliographie

- Alliance 8.7 (2017). *Alliance 8.7 Strategic Vision* (Genève). Disponible ici: www.alliance87.org/wp-content/uploads/2019/03/Alliance87-strategic-vision_EN_Web-180710.pdf.
- Alliance 8.7 (2018). *Alliance 8.7: Joining forces globally to end forced labour, modern slavery, human trafficking and child labour*, brochure (Genève). Disponible ici: www.alliance87.org/wp-content/uploads/2019/04/Alliance87_Brochure_EN_Web_181012.pdf.
- Banque mondiale (2012). *Designing a results framework for achieving results: a how-to guide*, Independent Evaluation Group (IEG, Washington). Disponible ici: <http://documents1.worldbank.org/curated/en/331541563854787772/pdf/Designing-a-Results-Framework-for-Achieving-Results-A-How-to-Guide.pdf>.
- Confédération syndicale internationale (CSI) (2009). *How to Combat Forced Labour and Trafficking: Best practices manual for trade unions*, Guide CSI (CSI, Bruxelles). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_142664.pdf.
- George, R. (2016). «The marine, and human, costs of illegal fishing», dans *New Statesman*, en ligne, 13 février. Disponible ici: www.newstatesman.com/culture/books/2016/02/marine-and-human-costs-illegal-fishing.
- Gouvernement du Royaume-Uni (2011). *Human Trafficking: The Government's Strategy*, Home Office (Londres). Disponible ici: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/97845/human-trafficking-strategy.pdf.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). (Sans date(a)). *Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, dépliant* (Genève). Disponible ici: www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/SR/Leaflet_SR_Slavery_fr.pdf.
- HCDH. (Sans date(b)). *The human faces of modern slavery*, Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (Genève). Disponible ici: www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/UNVTCFS/UNSlaveryFund.pdf.
- Inclusive Security (2017). *Creating National Action Plans: A Guide to Implementing Resolution 1325* (Washington, D.C.). Disponible ici: www.inclusivesecurity.org/wp-content/uploads/2018/09/InclusiveSecurity_NAP-Guide_ME_2017.pdf.
- Lawrence, L.; Booth, R. (2010). «Modern-day slavery: horrific conditions on board ships catching fish for Europe», dans *The Guardian*, en ligne, 30 septembre. Disponible ici: www.theguardian.com/law/2010/sep/30/modern-day-slavery-fishing-europe.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2018). *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises* (Paris). Disponible ici: www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/Guide-OCDE-sur-le-devoir-de-diligence-pour-une-conduite-responsable-des-entreprises.pdf.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). (Sans date). *Online Toolkit to Combat Trafficking in Persons, Chapter 2: Problem Assessment and Strategy Development, Tool 2.7: National action plans and strategies against trafficking in persons* (Vienne). Disponible ici: www.unodc.org/documents/human-trafficking/Toolkit-files/08-58296_tool_2-7.pdf.
- Organisation internationale du Travail (OIT) (2008). *Guide pour la préparation de Plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_140781.pdf.

- OIT (2010). *Roadmap to make Central America, Panama and the Dominican Republic a Child Labour Free Zone. Programming, Implementation, Monitoring and Evaluation Guide*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (OIT, San Jose). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_13376/lang--en/index.htm.
- OIT (2012a). *Donner un visage humain à la mondialisation : Étude d'ensemble sur les conventions fondamentales concernant les droits au travail à la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008*, Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, Conférence internationale du Travail, 101e session (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/genericdocument/wcms_174870.pdf.
- OIT (2012b). *Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate the forced labour of adults and children* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182096.pdf.
- OIT (2012c). *Estimation mondiale du BIT sur le travail forcé : Résultats et méthodologie* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_182004.pdf.
- OIT (2012d). *ILO Indicators of Forced Labour* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_203832.pdf.
- OIT (2012e). *Mainstreaming Child Labour Concerns Into Policy Frameworks: Issues and Guidelines*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), non publié (Genève).
- OIT (2013). *Mise en œuvre de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 – Guide de formation pour les décideurs politiques*, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_243606/lang--fr/index.htm.
- OIT (2014). *Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_243425.pdf.
- OIT (2016a). *Principes généraux et directives opérationnelles 2016 de l'OIT pour un recrutement équitable* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/africa/areas-of-work/labour-migration/policy-frameworks/WCMS_731502/lang--fr/index.htm.
- OIT (2016b). *Normes de l'OIT sur le travail forcé – Le nouveau protocole et sa recommandation en bref* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_534398.pdf.
- OIT (2017a). *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale*, 5^{ème} édition (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf.
- OIT (2017b). *Tool kit for development and implementation of National Action Plans (NAPs) on Child Labour* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_568877/lang--en/index.htm.
- OIT (2018a). *Ending Child Labour by 2025: A review of policies and programmes, Seconde édition* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipec/documents/publication/wcms_653987.pdf.
- OIT (2018b). *Ending Forced Labour by 2030: A review of policies and programmes* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/global/topics/forced-labour/publications/WCMS_653986/lang--en/index.htm.

- OIT (2018c). *Guidelines concerning the measurement of forced labour, 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail, 10–19 octobre 2018* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648619.pdf.
- OIT (2019a). *Integrated Strategy on Fundamental Principles and Rights at Work 2017-2023* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_648801.pdf.
- OIT (2019b). *Reportages sur le travail forcé et le recrutement équitable: Un guide de l'OIT destiné aux journalistes*, ressource en ligne (Genève). Disponible ici: <https://readymag.com/ITCILO/1720468/>.
- OIT (2019c). *Les règles du jeu – Une introduction à l'action normative de l'Organisation internationale du travail, édition du centenaire* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS_672552/lang--fr/index.htm
- OIT; Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) (2014). *Media-Friendly Glossary on Migration*, Institut Panos Europe. Disponible ici: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_310235.pdf.
- OIT; Organisation internationale des employeurs (OIE) (2014). *Strategic collective bargaining: An introduction for employers, ACT/EMP* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/meetingdocument/wcms_304046.pdf.
- OIT; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Organisation internationale pour les migrations; UNICEF (2019). *Mettre fin au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales*, rapport de l'Alliance 8.7 (Genève) Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---ipecc/documents/publication/wcms_716931.pdf.
- OIT; Union interparlementaire (UIP) (2019). *Éliminer le travail forcé : Guide à l'usage des parlementaires n°30* (Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_724120.pdf.
- OIT; Walk Free Foundation (2017). *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé*, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (OIT, Genève). Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/publication/wcms_651912.pdf.
- ONU (2007). *Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage*, Résolution 6/14, Conseil des droits de l'homme, 21^e session, 28 septembre. Disponible ici: https://ap.ohchr.org/documents/F/HRC/resolutions/A_HRC_RES_6_14.pdf.
- ONU (2011). *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* (New York et Genève). Disponible ici: https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2002). *Glossaire des principaux termes relatif à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats* (Paris). Disponible ici: www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.
- United States Department of State (USDOS) (2016). *Guide to Monitoring and Evaluation*, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, octobre (Washington D.C.). Disponible ici: www.state.gov/wp-content/uploads/2019/01/DRL-Guide-to-Program-Monitoring-and-Evaluation.pdf.

Instruments internationaux

- ONU (1989). Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989. Disponible ici: www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx.
- ONU (2000). Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000. Disponible ici: www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/protocoltraffickinginpersons.aspx
- ONUDC (2000). Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Disponible ici: www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf.
- OIT (1957). Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Disponible ici : www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C105.
- OIT (1998). Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 18 juin 1998. Disponible ici: www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/normativeinstrument/wcms_716595.pdf.
- OIT (2014). P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930. Disponible ici: www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:P029.
- OIT (2014). R203 – Recommandation (no 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires) Recommandation, 2014 (no 203). Disponible ici: www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3174688.
- Société des Nations (1926). Convention de la Société des Nations pour la suppression de la traite de esclaves et de l'esclavage (la Convention relative à l'esclavage), 1926. Disponible ici: www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/SlaveryConvention.aspx.

Liens utiles

50forfreedom: <http://50forfreedom.org/>

La campagne *50 for Freedom* est menée par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et ses partenaires, la Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE), avec l'appui de plus de 35 organisations, artistes et défenseurs des droits de l'homme. Elle vise à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du protocole de l'OIT de 2014 sur le travail forcé. Elle vise également à sensibiliser le public, à mettre en commun les pratiques novatrices et à renforcer les moyens de lutte contre le travail forcé sous toutes ses formes.

Alliance 8.7: www.alliance87.org/

Lancée en 2016, l'Alliance 8.7 est un partenariat mondial qui mobilise toutes les parties désireuses d'unir leurs forces pour atteindre la cible 8.7 des ODD qui vise l'avènement d'un monde où le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants n'existeraient plus. En 2020, 17 pays pilotes et 225 organisations partenaires font partie de l'Alliance.

Global Business Network on Forced Labour (Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé): <https://flbusiness.network/>

Le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé de l'OIT regroupe des entreprises de toutes les tailles et tous les secteurs, des organisations d'employeurs et des associations professionnelles, des groupes de commerce des industries, et des associations sectorielles de tous les coins du globe dans le but d'éradiquer le travail forcé. Ses membres et ses partenaires prennent des mesures concrètes en vue de mettre fin au travail forcé sous toutes ses formes dans leurs organisations, leurs chaînes d'approvisionnement, leurs organisations membres, leurs secteurs et au-delà.